TAP SHOW COMPANY - Règlement interne 2023/2024 - FR

Ce document doit être lu, rempli et signé par l'élève (ou ses parents, pour les -18 ans), puis remis au secrétariat ou renvoyé par E-mail, AVANT son tout premier cours !

INSCRIPTION
- Tout élève qui suit un cours dans l'école doit être préalablement inscrit.
- L'inscription consiste à nous transmettre vos coordonnées complètes + lire et signer le règlement interne.

COURS PAYÉS INDIVIDUELLEMENT
- Tous les cours sont payants, même pour « essayer ».
- Les cours payés individuellement se règlent à l'accueil, avant le début du cours (Pas de Bancontact sur place).
- En cas de fermeture de l'accueil, le paiement se fera chez le professeur concerné, avant le début du cours.
- Les cours peuvent être payés individuellement pendant toute l'année, au tarif plein.
- Des forfaits sont accessibles et plus avantageux : annuel (-15%) ou trimestriel (-10%).

FORFAIT ANNUEL (-15% sur le tarif plein)
- Le forfait annuel est moins cher car il réduit nos contraintes administratives.
- L'élève peut y adhérer après 3-4 cours d'essai (réglés individuellement).
- Ces premiers cours payés seront déduits du montant total du forfait.
- Le forfait annuel se règle en une seule fois et n'est remboursable en aucun cas.
- Sous forfait annuel, les cours manqués ne peuvent être récupérés que dans l'année scolaire en question.

FORFAIT TRIMESTRIEL (-10% sur le tarif plein)
- Le forfait trimestriel permet un paiement étalé en 3 fois sur l'année. (Octobre, janvier et avril).
- L'élève peut y adhérer après 3-4 cours d'essai (réglés individuellement).
- Ces premiers cours seront déduits du montant du forfait.
- Le montant de chaque trimestre correspond aux nombres de semaines de cours (13, 10 et 11 semaines).
- Sous forfait trimestriel, les cours manqués ne peuvent être récupérés que pendant le trimestre en cours.

COURS ANNULÉS PAR L'ÉCOLE
- Les cours exceptionnellement annulés par l'école seront remboursés sur les forfaits en fin d'année scolaire, sauf si une alternative a été proposée (y compris, éventuellement, un autre professeur, horaire ou date).
- Par contre, l'école ne remboursera plus les cours annulés pour des causes extérieures, indépendante de sa volonté, comme des alertes attentats, épidémie, météo extrême ou autres catastrophes incontrôlables.

ABSENCES DE L'ELEVE
- Merci d'annoncer vos absences, pour faciliter notre organisation.
- Sous forfait, les absences (même annoncées), ne sont pas remboursées sur le forfait.
- Sous forfait, un cours manqué peut être récupéré dans une autre classe, pendant l'année scolaire en cours (forfait annuel) ou dans le trimestre en cours (forfait trimestriel).
- Sous forfait, les cours manqués pendant au moins 5 semaines consécutives et pour raison médicale uniquement, pourront être reportés sur l'année suivante. Aucun remboursement ne sera possible. Prévenir le secrétariat directement, et fournir un certificat médical dès la première semaine d'absence.

ASSURANCE
- Une assurance collective est incluse dans le prix des cours pour tout élève inscrit, jusqu'à 65 ans.
- En cas d'accident sérieux et survenu pendant un cours, l'élève (en ordre d'inscription) doit impérativement et dans les 24h réclamer le formulaire d'accident à la direction (02/424.10.77-claquettes@tapshowcompany.com). Après ce délai, l'ouverture d'un dossier ne sera plus possible.
- Attention, une franchise de 25€ est imposée par la compagnie d'assurance pour l'ouverture d'un dossier. Elle fait suite aux demandes abusives d'interventions suite à des « petits bobos » qui ne sont dorénavant plus recevables !

- La franchise sera à la charge de l'élève, et déduite directement de ses remboursements de frais médicaux.
- L'intéressé(e) doit remplir le formulaire et le transmettre dans les 24h, à la compagnie d'assurance.
- La compagnie d'assurance est SEULE gestionnaire du dossier et seule juge de la couverture ou non du sinistre
- La négligence n'est pas reprise dans la notion « d'accident » ! (Mauvais échauffement, courir dans les studios ou escaliers, heurter les miroirs, quitter l'école sans avertissement, etc...). Soyez vigilants !
- La déclaration d'accident est traitée directement entre l'intéressé(e) et l'assureur (transmission de documents médicaux, questions, remboursements des frais médicaux, ...).
- Les parents sont responsables de leurs enfants en dehors de leurs heures de cours. Ils veilleront à les accompagner jusqu'à l'accueil et à les récupérer là, dès la fin du cours. L'accueil n'a pas fonction de garderie.
- L'assurance ne couvre pas les élèves de plus de 65 ans, ils veilleront donc à avoir leur propre police.

CIRCULATION DANS LE BATIMENT
- La configuration de l'école et des studios oblige parfois de traverser une salle où un cours est donné. Les personnes se déplaçant veilleront à garder le silence et à traverser le studio dans la plus grande discrétion.
- Restez discret dans les couloirs et les vestiaires. Tout s'entend très fort, même pendant les cours de claquettes !
- Veuillez éteindre votre GSM avant le passage vers les studios de danse.
- Fumer est formellement interdit dans tout le bâtiment. Pas d'animaux non plus dans l'enceinte de l'école.

COURS
- Les élèves veilleront à être ponctuels au cours, c.-à-d. en tenue et chaussures, 5 minutes avant le début du cours.
- Une tenue adaptée est impérative pour suivre le cours. Les professeurs ont la liberté de refuser la participation d'un élève qui a un équipement inadéquat et éventuellement dangereux pour lui(elle)-même ou les autres.
- Les enfants qui suivent les claquettes doivent être capables de bien lacer leurs chaussures. Pas de chaussures trop grandes !
- Veillez à ce que vos vis de claquettes soient bien serrées et ne ressortent pas, pour ne pas endommager le plancher.
- Comme les cours commencent par un échauffement, les retardataires assumeront la responsabilité de leur préparation insuffisante.
- Par respect pour le professeur et les autres participants, les retardataires ne sont plus admis au cours 5 minutes après le début de celui-ci.
- Les élèves déjà prêts pour le cours suivant seront aimables de respecter le silence jusqu'à la fin du cours occupé.
- Pas de GSM allumés pendant les cours !

REMPLACEMENT
- Tap Show Company se réserve le droit de remplacer sans préavis un professeur qui serait absent, afin que le cours ait bien lieu. En effet, prévenir tous les élèves à temps n'est pas toujours possible et l'expérience d'un autre professeur (toujours compétent !) est aussi une opportunité et toujours bénéfique pour les élèves.

STUDIOS
- Interdiction formelle de manger dans les studios, les couloirs et les vestiaires. Utilisez l'espace-bar prévu à cet effet.
- Les boissons (autres que l'eau) sont formellement interdites dans les vestiaires et les studios (planchers non-traités !).

VESTIAIRES
- Des vestiaires sont à votre disposition à chaque étage. Vous devez les utiliser pour vous changer.
-La règle du genre BIOLOGIQUE sera appliquée pour les vestiaires : Vestiaire homme (Pour les êtres humains avec un pénis), vestiaire dame (pour les êtres humains avec un vagin).
- Personne ne se change dans l'espace-bar, même pas « juste les chaussures »... Merci l'hygiène !
- Ne laissez pas d'objets de valeur dans les vestiaires.
- Emportez votre sac à main, portefeuille, GSM (éteints !!!), montre, etc... dans le studio de danse.
- L'école n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dégradation de biens personnels survenus dans tout le bâtiment.

PARENTS
- Seul l'élève participe au cours. Aucun accompagnateur ou parent ne sera autorisé à rester dans le studio.
- Les parents peuvent rester dans l'espace accueil-bar prévu spécialement pour eux. Pas de stationnement dans l'escalier, ni dans les couloirs.
- Le professeur se réserve le droit d'occulter le studio à tout moment afin de garantir à ses élèves un cours de qualité.

VELO & TROTTINETTES
- Votre vélo ou trottinnette (personnel/le, pas en location) peut être parqué(e) dans le hall d'entrée, en respectant un passage dégagé vers l'accueil. Veillez à le/la sécuriser à un point fixe. Attention, Tap Show Company ne sera en aucun cas responsable de vol ou dégâts à votre véhicule. Ce parking intérieur est un service, pas un transfert de responsabilités ! Ce service peut s'arrêter sans préavis.

MESURES SANITAIRES
- Les éventuelles mesures sanitaires imposées par le gouvernement, sont appliquées au sein de l'école.

ET ENFIN
Toutes ses remarques sont issues du vécu à travers les années... A notre regret, cette liste s'agrandit chaque année avec de nouvelles restrictions. Notre intention n'est certainement pas de gendarmer, mais de faire de ce lieu un espace de travail agréable et de plaisir pour tous. Il en va du respect de chacun, d'un minimum de civisme et de savoir-vivre...

Merci de votre bonne lecture et de votre compréhension.

L'équipe directrice.

Coordonnées complètes de l'élève, nécessaires à son inscription :

Nom de l'élève : .....

Prénom de l'élève : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse (rue/av./bld.) : ..... N° : ..... Boîte : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (fixe/domicile) : .....

Téléphone (mobile 1) : ..... Téléphone (mobile 2) : .....

E-mail (1) : .....

E-mail (2) : .....

Discipline(s) / Cours souhaité(s) : .....

Signature de l'élève (ou parent du mineur) : Pour ces 3 pages lues et approuvées,